

Version: N°1 (10/03/2016)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Date: 10/03/2016 Page 1/9 Révision: N°2 (10/03/2016)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PROTECTGUARD BF 24H

Code du produit : 2125

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de protection

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GUARD INDUSTRIE S.A.S.. Adresse: 7 Rue Gutenberg.93100.Montreuil.France. Téléphone: 0155861760. Fax: 0148581689.

info@guardindustrie.com www.guardindustrie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) nº 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) nº 1907/2006.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Composition .			
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: LRV.9820.1			2.5 <= x % < 10
CAS: 35435-21-3	Aquatic Chronic 3, H412		
EC: 252-558-3			
TRIETHOXY(2,4,4-TRIMETHYLPENTYL)SIL			
ANE			



Version: N°1 (10/03/2016) GUARD INDUSTRIE S.A.S. Date: 10/03/2016 Page 2/9 Révision: N°2 (10/03/2016)

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

INDEX: 603-027-00-1	GHS07	[1]	1 <= x % < 2.5
CAS: 107-21-1	Wng		
EC: 203-473-3	Acute Tox. 4, H302		
ETHYLENE-GLYCOL			
INDEX: 613_088_00_6	GHS07, GHS05, GHS09		0 <= x % < 1
CAS: 2634-33-5	Dgr		
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
	Skin Irrit. 2, H315		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1, H317		
	Eye Dam. 1, H318		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin

En cas de contact avec la peau:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Laver avec de l'eau et du savon. Si des signes/symptômes de développent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- poudres polyvalentes ABC

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)



Version: N°1 (10/03/2016) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Date: 10/03/2016 Page 3/9

Révision: N°2 (10/03/2016)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : 5 à 30°C

Durée maximale : 12 Mois.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS TWA: STEL: Ceiling: Définition: Critères:

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS VME: VME: Dépassement Remarques 107-21-1 10 ml/m3 26 mg/m3 2(I) DFG, H, Y



Version: N°1 (10/03/2016)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Révision: N°2 (10/03/2016)

Date: 10/03/2016 Page 4/9

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

- France (INRS - ED984:2012):

CAS VME-ppm: VME-mg/m3: VLE-ppm: TMP N°: VLE-mg/m3: Notes: 107-21-1 52

- Royaume Uni / WEL (Workplace exposure limits, EH40/2005, 2007) :

TWA: STEL: Ceiling: Définition : Critères: 107-21-1 10 mg/m3

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

TRIETHOXY(2,4,4-TRIMETHYLPENTYL)SILANE (CAS: 35435-21-3)

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

DNEL: 12 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 84 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 84 mg de substance/m3

Utilisation finale: Homme exposé via l'environnement

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL: 7.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Investion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 1.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL: 43 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL: 7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme DNEL: 107.2 mg de substance/m3

Inhalation Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 107.2 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 17.9 mg de substance/m3



Version: N°1 (10/03/2016)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Date: 10/03/2016 Page 5/9

Révision: N°2 (10/03/2016)

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

TRIETHOXY(2,4,4-TRIMETHYLPENTYL)SILANE (CAS: 35435-21-3)

Compartiment de l'environnement :

PNEC: 1020 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.64 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.064 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 1 mg/l

Sédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement :

PNEC: 5090 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 509 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10 mg/l

Compartiment de l'environnement : Prédateurs en milieu marin (Orale)

PNEC: 10 g/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :









Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)



Version: N°1 (10/03/2016)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique: Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

8.00 +/-2.

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé. Intervalle de point d'éclair : Non concerné. Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité: = 1

Méthode de détermination de la densité :

ISO 3507 (Verrerie de laboratoire - Pycnomètres).

Date: 10/03/2016 Page 6/9

Révision: N°2 (10/03/2016)

Hydrosolubilité: Soluble. Point/intervalle de fusion : Non précisé. Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé. Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

DL50 = 500 mg/kgPar voie orale:



Version: N°1 (10/03/2016) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Révision: N°2 (10/03/2016)

Date: 10/03/2016 Page 7/9

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Espèce: Rat

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Ethylène-glycol (CAS 107-21-1): Voir la fiche toxicologique n° 25.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

 $CL50 \le 1 \text{ mg/l}$ Toxicité pour les poissons :

Durée d'exposition : 96 h

 $CE50 \le 1 \text{ mg/l}$ Toxicité pour les crustacés :

Durée d'exposition : 48 h

CEr50 < 1 mg/lToxicité pour les algues :

Durée d'exposition : 72 h

TRIETHOXY(2,4,4-TRIMETHYLPENTYL)SILANE (CAS: 35435-21-3)

Toxicité pour les poissons : $CL50 \le 100 \text{ mg/l}$

Durée d'exposition : 96 h

 $CE50 \le 100 \text{ mg/l}$ Toxicité pour les crustacés :

Toxicité pour les algues : $CEr50 \le 100 \text{ mg/l}$

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

Biodégradation: Pas rapidement dégradable.

TRIETHOXY(2,4,4-TRIMETHYLPENTYL)SILANE (CAS: 35435-21-3)

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée Biodégradation:

comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

Coefficient de partage octanol/eau: log Koe = 1.45

Facteur de bioconcentration: BCF = 2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.



Version: N°1 (10/03/2016) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Date: 10/03/2016 Page 8/9

Révision: N°2 (10/03/2016)

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2015 - IMDG 2014 - OACI/IATA 2015).

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.



Version: N°1 (10/03/2016)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Révision: N°2 (10/03/2016)

Date: 10/03/2016 Page 9/9

PROTECTGUARD BF 24H - 2125

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations:

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.